

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROBERVAL  
DU MARDI 23 NOVEMBRE 2021**

Date de la convocation : 07 janvier 2022

Date de l'affichage :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11      PRÉSENTS : 11      VOTANTS : 11

L'an deux mille vingt-deux, le onze janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil Municipal 2 Route de l'Église 60 410 Roberval, sous la Présidence de Monsieur Michel VERPLAETSE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VERPLAETSE, Maire,

Hervé RENAULT, Michel SINEAU, Adjoints au Maire,

Aurore BOUCHENEZ, Ludovic CASTAGNONI, Sylvie DARAS, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Virginie RENAULT, Christian VAN WETTEREN, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSÉ :

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

À l'unanimité, Christian VAN WETTEREN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 30.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 novembre 2021.
2. Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2021 (hors remboursement d'emprunt).
3. Délibération de mise en place d'un système de vidéoprotection demande de subvention.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021**

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2021 n'appelant plus d'autres observations est adopté à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 01-2022 - AUTORISANT LE MAIRE À EFFECTUER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À HAUTEUR DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS EN 2021 DU BUDGET DE LA COMMUNE (HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNT), SOIT 36 090 € (144 360 €/4).**

Le Maire fait part aux membres du conseil la nécessité de suivre la recommandation du service de gestion comptable de Senlis d'établir une délibération autorisant le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2021 (hors remboursement d'emprunt), soit **36 090.00 € (144 360 €/4)**.

M. VERPLAETSE propose au Conseil de me permettre d'effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2021 (hors remboursement d'emprunt), soit **36 090.00 € (144 360 €/4)** avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 30 avril 2022.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

**- AUTORISE**

Monsieur le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2021 (hors remboursement d'emprunt), soit **36 090.00 € (144 360 €/4)**, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2022.

**DÉLIBÉRATION N° 2-2022 MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION -  
DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer le devis proposé par la société DACHE, dont le siège social est situé : 44 rue Saint Joseph – 60 200 COMPIEGNE pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur 8 sites identifiés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT que l'article 10 de la Loi n°95-73 du 21 janvier 1995 autorise la mise en œuvre d'une vidéo-protection sur la voie publique par une autorité publique;

CONSIDERANT l'article 5 de la loi du 5 mars précitée a créé le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) destiné à favoriser le développement des politiques locales de prévention de la délinquance.

Au titre de ce FIPD, la commune peut prétendre à un financement pour la mise en place de son système de vidéo-protection.

Le taux de subventions pour les projets de vidéo-protection se situe entre **20% et 40%**.

CONSIDERANT que suite à une étude personnalisée de la commune le choix des emplacements a été réalisé et qu'un marché a été conclu en ce sens avec la société DACHE pour un montant total de **66 254,88 € HT**.

Le montant prévisionnel et financement se décompose comme suit :

Achats et poses caméras d'identification Total HT 66 254,88 €  
Total TTC 79 505.86 €

Contrat de maintenance d'un montant de 1 062.00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'installation d'un système de vidéo-protection,
- DECIDE d'inscrire la dépense au budget de la commune,
- SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles au titre du ...
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour cette opération au titre du .... auprès des services de l'Etat.

**QUESTIONS DIVERSES**

Pas de question diverse en vue du Conseil extraordinaire.  
Prochain conseil courant mars.

Madame Aurore BOUCHENEZ	
Monsieur Ludovic CASTAGNONI	
Madame Sylvie DARAS	
Monsieur Didier HIMPE	
Madame Sylvie LECLAIR	
Monsieur Michel PIETRAS	
Monsieur Hervé RENAULT	
Madame Virginie RENAULT	
Monsieur Michel SINEAU	

Monsieur Christian VAN WETTEREN	
Monsieur Michel VERPLAETSE	